

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	17

Secrétaire de Séance : Mme DHERBECOURT

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, GALET A-M, BONNEVILLE G, RENAUX, SOWKA

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M BASIN L a donné procuration à M MAIRESSE JM

Absents excusés : MMES DIPAYEN E , M BASIN L, CAFFIAUX A,

Date de la Convocation : 27/04/2017

Date d’Affichage : 03/05/2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux Rues Pasteur – République
Pour partie RD 98**

DELIBERATION

Le Président expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux précités. Après ouverture des plis et analyse des offres, la commission convoquée à cet effet a retenu l'entreprise suivante :

Entreprise Descamps TP d'Inchy pour un montant de 366 373.30 euros ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution du marché pour les travaux en rapport avec les branchements d'eau potable à l'entreprise Descamps TP pour 366 373.30 € ht.

AUTORISE le président à signer les documents relatifs au marché établi selon la procédure adaptée.

VOTE : Pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Remboursement de prêt au SIVOM de la Warnelle

DELIBERATION

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'assainissement de la rue Pasteur, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Sivom de la Warnelle qui en a la compétence, nécessitent un emprunt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DIT que la commune s'engage à rembourser au Sivom de la Warnelle les annuités de l'emprunt relatif aux travaux d'assainissement la concernant.

S'ENGAGE à inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget.

VOTE pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Entretien chaudières

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil que l'entretien de la chaudière gaz de la salle de Sports, Salle des fêtes et Mairie avait été confié à l'entreprise DOUAY COLLINSE de Caudry, qui a réalisé leur installation. Le contrat étant arrivé à échéance il convient de se prononcer sur un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'entretien annuel à passer avec la Société DOUAY COLLINSE de Caudry pour l'entretien de la chaudière de la salle de Sports, de la mairie et de la salle des fêtes à compter du 3 mai 2017.

APPROUVE le montant de 3 270.78 euros HT.

AUTORISE le Maire à le signer.

VOTE : Pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention SAIP

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'état met en place un nouveau dispositif de système d'alerte et d'information des populations (SAIP) afin de prévenir les populations de la survenance d'un danger majeur et leur indiquer le comportement de sauvegarde à adopter.

Une convention est proposée par l'état. Celui-ci porte sur le raccordement au SAIP de la sirène communale propriété de la commune. Elle fixe les obligations des acteurs dans le cadre du raccordement, mais également l'entretien ultérieur du système.

Le coût du raccordement et de l'alimentation électrique des installations ainsi que le fonctionnement des moyens de déclenchement manuels locaux seront à la charge de la commune. L'état émettra un titre de perception à l'encontre de la commune pour cette prise en charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec l'état pour le raccordement de la sirène communale au système d'alerte et d'information des populations.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'état.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention PS ALSH

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil que la CAF propose de signer à nouveau une convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide au fonctionnement de l'ALSH d'été de la commune.

Dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF du Nord le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles et d'appliquer les grilles tarifaires définies ci-après à compter du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2020. Tarif forfait centre aéré été 20 jours

	QF<369	370<QF<499	500<QF<700	700<QF<1200	QF>1200
Tarif mangeant 8 h	24 € soit 0.15 €/he	40 € soit 0.25 €/he	64 € soit 0.40 €/he	80 € soit 0.50 €/he	96 € soit 0.60 €/he
Tarif non mangeant 6 h	18 € soit 0.15 €/he	30 € soit 0.25 €/he	48 € soit 0.40 €/he	60 € soit 0.50 €/he	84 € soit 0.70 €/he

S'ENGAGE à communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur OLIVIER Jacques Maire à signer la convention d'objectif et de financement PS ALSH avec la CAF du Nord et tous les documents y afférant.

VOTE pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Postes

DELIBERATION

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail (avancement de grade) et des missions assurées, le Maire propose au conseil la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ainsi qu'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, le conseil :

DECIDE la création à compter du 15 mai 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe échelle C2 et d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe échelle C3

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Dénomination de grade

DELIBERATION

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la récente réforme portant modernisation des parcours professionnels et des carrières a induit des changements de dénominations de grade et des modifications des échelles.

Le tableau des effectifs doit être remis à jour avec ces nouveaux changements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les modifications comme suit :

Anciens grades	Grades d'accueil
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (E3)	Adjoint administratif (C1)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (E3)	Adjoint technique (C1)

Adjoint administratif de 1ère classe (E4)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (C2)
Adjoint technique de 1ère classe (E4)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)

VOTE pour à l'unanimité.